

LES VILLAS CAMÉLIAS À SAINT-BRIEUC

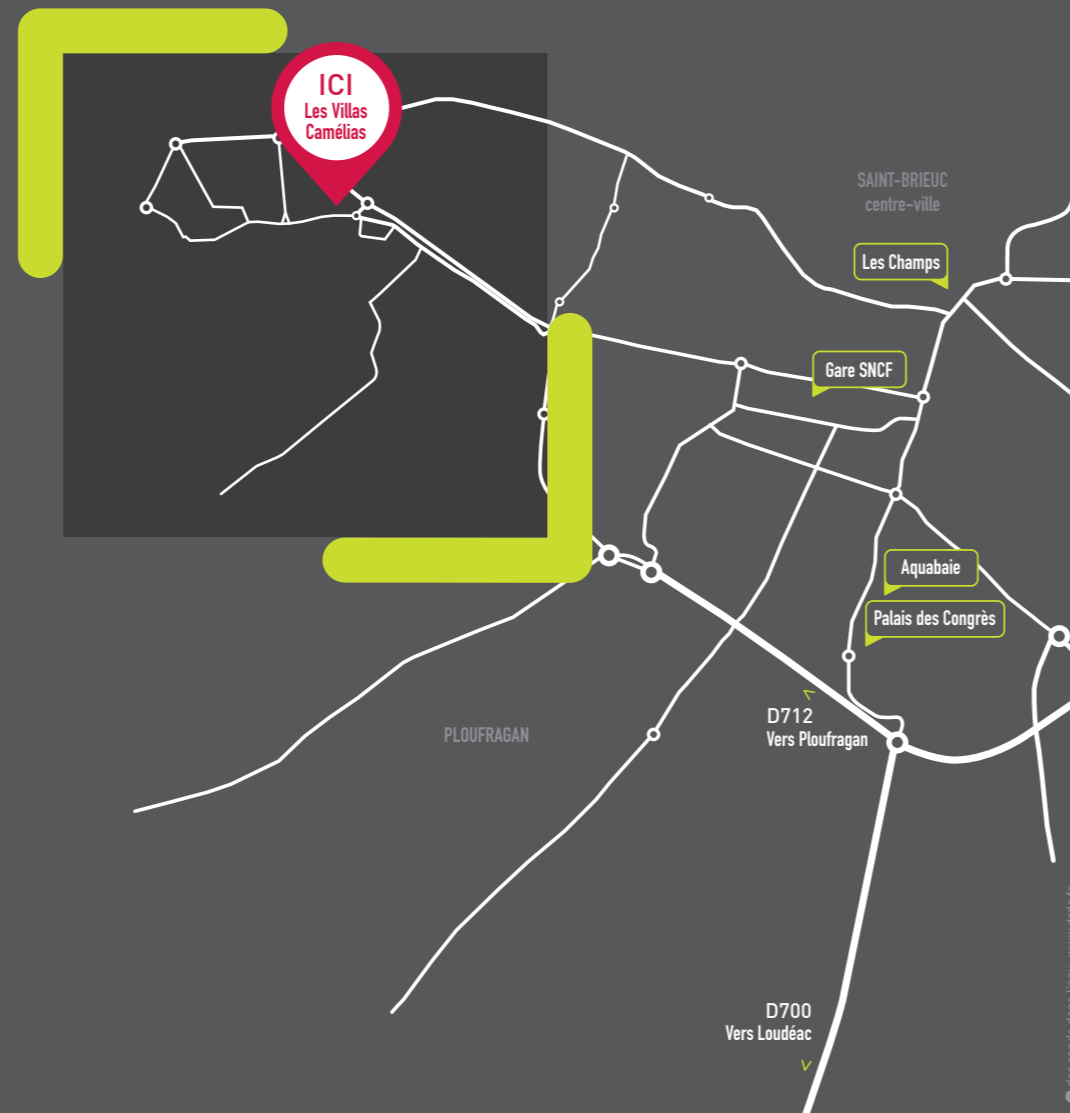
8 MAISONS T4

Coopalis vous propose son nouveau programme immobilier :
« les Villas Camélias ».

INFORMATIONS ET COMMERCIALISATION

AGENCE SAINT-BRIEUC

33, rue Abbé Garnier - CS 20203
22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1
☎ 02 96 94 04 72 📠 02 96 94 78 10



LES VILLAS CAMÉLIAS À SAINT-BRIEUC


coopalis
L'habitat qui vous ressemble

www.coopalis.fr / contact@coopalis.fr


coopalis
L'habitat qui vous ressemble



LES VILLAS CAMÉLIAS

8 MAISONS T4 À SAINT-BRIEUC



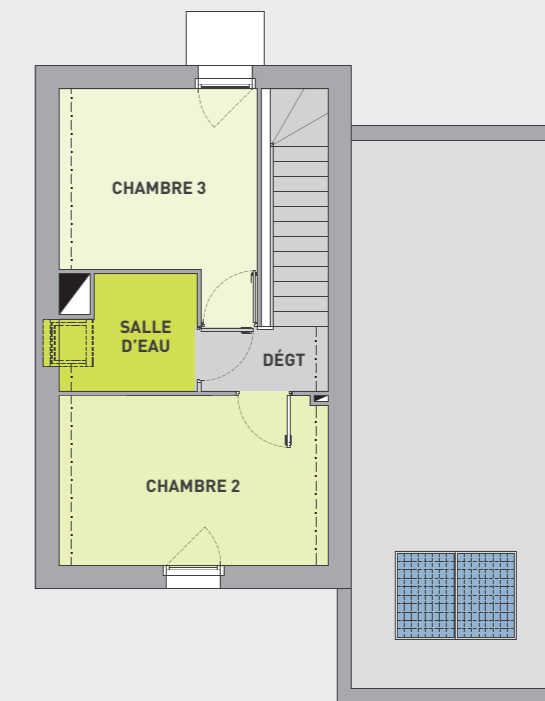
DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMME SITUÉ À SAINT-BRIEUC

Découvrez notre nouveau programme sur Saint-Brieuc qui réunit les avantages d'un cadre champêtre tout en étant proche de la ville.

Les Villas Camélias situées sur la commune de Saint-Brieuc, sont proches d'un centre commercial et de commerces de proximité, ainsi que d'écoles et d'un collège à pied, à 100 m d'un arrêt de bus vous conduisant directement au centre ville.



PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE



PLAN ÉTAGE

MAISON TYPE 4

TABEAU DE SURFACES

REZ-DE-CHAUSSÉE (+2,50 M ² < 1,80 M)	52,80 M ²
ENTRÉE	1,30 M ²
SÉJOUR / CUISINE (+2,50 M ² < 1,80 M)	31,20 M ²
CHAMBRE 1	12,20 M ²
SALLE D'EAU	5,40 M ²
DÉGAGEMENT	2,70 M ²
ÉTAGE (+2,00 M² < 1,80 M)	27,20 M²
CHAMBRE 2 (+1,10 M ² < 1,80 M)	11,40 M ²
CHAMBRE 3 (+0,60 M ² < 1,80 M)	10,00 M ²
SALLE D'EAU (+0,20 M ² < 1,80 M)	3,80 M ²
DÉGAGEMENT (+0,20 M ² < 1,80 M)	2,00 M ²
TOTAL	80,00 M²
CELLIER	9,00 M ²
SURFACE < 1,80 M	4,50 M ²
TERRAIN	338,00 M²

PSLA : UNE ACCESSION ABORDABLE À LA PROPRIÉTÉ



Le Prêt Social Location Accession (PSLA) est un prêt conventionné que notre coopérative est habilitée à distribuer.

De plus, ce prêt social s'adresse à des ménages sous plafonds de ressources qui achètent leur logement neuf situé dans une opération agréée par l'État.

Le PSLA permet de bénéficier de nombreux avantages :

- > Un taux de TVA réduit à 5,5%
- > Une minoration du prix de vente d'au moins 1% par année de location
- > L'exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- > L'absence des appels de fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux
- > Le bénéfice d'un dispositif de sécurisation de l'accession (garanties revente, rachat et relogement)
- > Des frais de notaires réduits
- > La possibilité de cumuler avec d'autres aides (PTZ+, 1% logement...)

